

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation écrite en date du 02 juin 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de Gizeux sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

**Présents :** Patrick NEVOIT - Géraud LE DORVEN - Benoît RUGEN - Anthony FOULON - Géraud de LAFFON - Angélique BINET - Nicolas MAUGER - Marie-Lise MEYNARD - Vincent GASSELIN

**Absent(e/s) excusé(e/s) :** (soit 10 membres en exercice, 10 présents, 10 votants)

**Secrétaire de séance :** Marie-Lise MEYNARD

Les comptes-rendus des deux séances précédentes sont approuvés à l'unanimité.

### 1) Projet de Brocante et Fête du Village des 20 et 21 août 2022

Le Comité des fêtes a proposé aux élus d'organiser une deuxième Brocante en même temps que la Fête du Village, le 3<sup>e</sup> dimanche du mois d'août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sous réserve que les conditions sanitaires liées à la pandémie de coronavirus le permettent, de reconduire les modalités d'organisation habituelles de la brocante pour le 21 août 2022 :

- l'organisation est confiée au Comité des Fêtes,
- il est instauré un tarif de 2 € par tranche de 5 m,
- le centre du village sera fermé à la circulation automobile et un itinéraire de déviation sera mis en place conjointement avec les services du STA de Langeais.

### 2) Décision Modificative pour alimenter le compte 165 (caution Belagencement)

Le Conseil Municipal décide d'annuler cette décision, car le chapitre 16 est suffisamment alimenté.

### 3) Décision Modificative pour alimenter le compte 20412 (remboursement subvention du SIEIL)

En raison du remboursement de la subvention d'équipement allouée par le SIEIL dans le cadre de la création votée en 2018 d'un nouveau réseau de distribution de gaz propane dans le bourg par Sorégies, il convient aujourd'hui de prendre une Décision Modificative, afin de prévoir des crédits suffisants pour alimenter au sein du chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » le compte 20412 « Organismes publics - Bâtiments et installations », afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

Les opérations comptables liées à cette Décision Modificative, sont :

- diminution de crédit de 800 € en D-20422 « Privé - Bâtiments et installations »,
- augmentation de crédit de 800 € en D-20412 « Organismes publics - Bâtiments et installations », afin de respecter l'équilibre du Budget communal 2022.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la Décision Modificative visant à déplacer la somme de 800 € dans le Budget 2022,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tous les documents liés à ce dossier,

### 4) Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 20412)

Le compte 204 enregistre les subventions d'équipement versées aux organismes publics (2041).

Considérant la nécessité de prévoir une durée maximale pour l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 20412 « Organismes publics bâtiments et installations »), tel que stipulé dans l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

L'arrêté susmentionné modifie le régime d'amortissement de ces subventions et indique que « des subventions d'équipement versées sont amorties :

- sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises,
- sur une durée maximale de quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,
- ou de trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national ».

Considérant que le compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit du compte 2804 « subventions d'équipement versées », l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour toutes les collectivités.

Considérant la nature des travaux subventionnés par le SIEIL pour la création d'un réseau de distribution de gaz propane, votée en Conseil Municipal le 28 mai 2018,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'opter pour la durée de 5 ans, concernant l'amortissement des subventions d'équipement versées à la Commune, comptabilisées au compte 204 du budget communal**

#### **5) Acquisition par la Commune de la partie logement de la boucherie de Gizeux**

M. le Maire propose que pour la faisabilité du projet de reprise de la boucherie de Gizeux par M. BUSSONNEAU, la Commune se porte acquéreur de la partie logement de l'ensemble foncier.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide avec 9 voix Pour et 1 abstention (Marie-Lise MEYNARD)** d'acquérir le logement attenant à la boucherie de Gizeux, situé au 4 place du Bœuf couronné à Gizeux, propriété de M. Nicolas TAUGOURDEAU, pour le montant de 100.000 € (cent mille euro).

Il est convenu avec M. BUSSONNEAU, artisan boucher-traiteur et futur repreneur de la boucherie, que la Commune lui proposera une location-vente du logement.

Afin de supporter la charge de cette acquisition dans le budget communal, un emprunt est soumis au vote de l'assemblée.

Pour réaliser la division de l'ensemble foncier, entre la partie commerciale et la partie logement, il est fait appel à un géomètre dont, M. BUSSONNEAU, a proposé d'assumer les frais.

#### **6) Emprunt pour financer l'acquisition de la partie logement de la boucherie de Gizeux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions reçues des banques consultées pour la souscription d'un emprunt de 100.000 € sur 20 ans destiné à financer l'acquisition des murs du logement attenant à la boucherie de Gizeux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit Agricole Touraine-Poitou et des conditions générales des prêts, **décide à 9 voix Pour et 1 abstention (Marie-Lise MEYNARD)** de contracter un emprunt aux caractéristiques suivantes, pour un montant global de 100.000,00 € sur le Budget communal :

- montant de l'emprunt : 100.000 € (cent mille euro)
- taux fixe : 1,74%
- périodicité des échéances : trimestrielle
- durée : 240 mois
- amortissement : remboursement progressif du capital à échéance constante
- frais de dossier : 120 € (cent vingt euro).

Il est décidé que le remboursement du prêt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable (prélèvement).

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole Touraine-Poitou.

... / ...

Publié le 03/08/22  
Notifié le .....  
Certifié exécutoire**7) Conditions de location-vente par la Commune du logement de la boucherie de Gizeux**

Dans le cadre de la reprise de l'activité commerciale de la boucherie de Gizeux par M. BUSSONNEAU et de l'acquisition de la partie logement de l'ensemble foncier par la Commune, il est convenu avec le repreneur du commerce qu'il s'engage à racheter ces murs à la Commune, par le biais d'une location-vente sur une durée maximale de 9 ans.

Le futur locataire s'engage également à assurer les travaux nécessaires à l'entretien de ce bâtiment, y compris les gros travaux (couverture, isolation, chauffage...). Le loyer est fixé à 550,00 € à échéance mensuelle.

À la date du 01/01/2030, M. Fabien BUSSONNEAU s'engage à acquérir les murs de la partie logement au prix de 100.000 €, moins la somme de 48.600 €, correspondant à 450 € mensuels réglés sur 9 ans.

La Commune accepte que le logement soit sous-loué par M. BUSSONNEAU selon ses besoins.

Le contrat de location-vente sera rédigé par Maître BOUIS-DEQUIDT, notaire à Vernueil-le-Fourrier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 9 voix Pour et 1 abstention (M.-L. MEYNARD) les conditions de la location-vente du logement de la boucherie de Gizeux ci-dessus énumérées.

**6) Point sur l'avancement des travaux**

- Voirie Salle Plailly : le chantier a commencé, les locataires du week-end prochain devront faire attention à ne pas endommager le revêtement tout récent ; l'allée des Goupillaux sera faite la semaine suivante.
- Rénovation Salle Plailly : le peintre est venu ce jour, il faut déterminer les coloris et les matériaux pour le bas de la scène, ainsi que les volets ; une Commission Bâtiments est programmée le 13/06.
- Travaux Électricité : l'électricien doit venir le lendemain en Mairie pour rénover les installations.
- Chantier au 32 rue des Écoles : la charpente est terminée, les maçons interviennent bientôt.
- Panneaux Église : la graphiste a envoyé un devis qui a été accepté et travaille sur le projet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire indique qu'il a reçu une demande du président de l'association Avenir Cycliste Touraine qui organise un championnat le 24/09 prochain, pour lequel il faudra préparer un arrêté de circulation/stationnement, et qui propose à une association locale de tenir une buvette, ce que le Maire transmettra au Comité des fêtes.
- M. le Maire confirme les permanences au bureau de vote pour les élections législatives.
- M. le Maire annonce que le prochain Conseil sera sans doute programmé début juillet a priori.

**TOUR DE TABLE :**

- V. GASSELIN rappelle le concert de jazz de vendredi 10/06 à 20h dans l'église de Gizeux.
- M-L. MEYNARD demande ce qu'il est prévu pour le ménage dans l'église, notamment avant et après le concert ; elle signale la nécessité de fixer rapidement une date pour le banquet des Aînés.
- A. BINET fait un point sur la foire du 18/06 et demande s'il est possible de faire de la publicité via la Nouvelle République et la radio RPS, en plus de PanneauPocket.

Handwritten signatures of council members: Meynard, Binet, Le Douey, and others.